



## Commission d'appel à projet protection de l'enfance Avis de Classement

Direction Générale des Services

Liste valant avis de classement des projets reçus dans le cadre de l'appel à projet protection de l'enfance en vue de la création de deux structures expérimentales de mise à l'abri des mineurs non accompagnés primo-arrivants dans le département de l'Hérault jusqu'à la décision judiciaire.

Compétence d'autorisation du Président du conseil départemental de l'Hérault

La commission de sélection d'appel à projet s'est réunie le 11 mai 2021 sur convocation de son président aux fins de classement des dossiers d'appel à projet reçus par le département de l'Hérault. Elle a émis l'avis suivant sur la base des dossiers reçus :

Lot n°1 : 2 projets reçus


N° 1	Création d'une structure expérimentale de mise à l'abri des mineurs non accompagnés primo-arrivants d'une capacité de 100 places, sur l'est du département	GRUPE SOS JEUNESSE
N° 2	Création d'une structure expérimentale de mise à l'abri des mineurs non accompagnés primo-arrivants d'une capacité de 100 places, sur l'est du département	ASSOCIATION COALLIA

Aucun projet n'a fait l'objet de refus préalable.

La présente liste valant avis de classement sera publiée au Recueil des actes administratifs du Département de l'Hérault et mise en ligne sur le site internet du Département.

Cet appel à projet a été publié au recueil des actes administratifs n°3 du jeudi 21 janvier 2021 et sur le site internet du département de l'Hérault le jeudi 21 janvier 2021.

La présidente de la commission d'appel à projet,

  
Patricia WEBER,  
Vice-présidente déléguée aux solidarités  
à la personne